

3^{ème} lettre d'information du mandat 2026-2032

Courriel : mairie@villedechamphol.fr
Site municipal : www.villedechamphol.fr
Tél : 02 37 21 61 65
Facebook : ville de Champhol



AGENDA

JUIN 2026

27 juin : Feu de la Saint Jean

JUILLET 2026

04 juillet : Concert - École de Musique - Jean Moulin

13 juillet - Bal des Pompiers - SDIS Champhol

SEPTEMBRE 2026

05 septembre : Forum des associations



Suivez-nous sur
Instagram !



INSTAGRAM

MOT DU MAIRE

Chers Champholoises, Champholois,

L'été arrive avec ses journées ensoleillées et ses longues soirées comme autant d'occasions de se retrouver. Avant cette pause estivale, je souhaite à chacun d'entre vous un très bel été.

Mais avant cela, donnons-nous rendez-vous le samedi 27 juin pour la traditionnelle fête de la Saint-Jean ! Au programme : un repas convivial, un grand feu de joie, un feu d'artifice qui illuminera le ciel de Champhol et un bal populaire pour danser jusqu'au bout de la nuit. Venez nombreux, en famille ou entre amis, partager ensemble un agréable moment de convivialité.

Je vous donne également rendez-vous dès la rentrée, samedi 5 septembre, pour le Forum des Associations : une belle occasion de découvrir ou redécouvrir la richesse de la vie associative de notre commune et de trouver l'activité qui vous correspond.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette troisième édition de Champhol Ô quotidien.

Bonnes vacances et au plaisir de vous rencontrer prochainement !

Votre maire,
Etienne Rouault

ENFANCE / JEUNESSE

Cet été, vivez l'aventure sous les yourtes à Champhol !

Les vacances d'été approchent et les séjours sous les yourtes sont de retour pour offrir aux enfants et aux jeunes une **expérience inoubliable** au cœur de la nature !

SÉJOUR ADOS

(de la 6^e à la 3^e)

Du 20 au 24
juillet 2026

SÉJOUR ÉLÉMENTAIRE

(du CE2 au CM2)

Du 27 au 31
juillet 2026

SÉJOUR DÉCOUVERTE

(du CP au CM2)

Du 03 au 07
août 2026

MINI-SÉJOUR MATERNELLE

(Grande Section)

Du 06 au 07
août 2026



AU PROGRAMME :



Veillées
et animations



Jeux de
plein air



Activités
sportives



Découverte
de la nature



Moments de partage
et de convivialité

ATTENTION :

Les places sont limitées, N'attendez plus et rejoignez-nous.

Pour plus de renseignements :
ilotbleu@villedechamphol.fr



RÉUNIONS DE QUARTIER 2026

Venez échanger avec vos élus lors des réunions de quartier à la Salle Champs Brizards !

Centre-Ville

Vendredi 26 juin 2026 à 20h00
(Clos de Sèchecote, Clos des Tilleuls, Grande Rue, Rue André Taillandier, Rue de la Barillette, Rue de la Mairie, Rue de Sèchecôte, Rue des Vignes, Rue Marceau, Rue Michel Dubois)

Les Champs Brizards

Vendredi 11 septembre 2026 à 20h00
(Clos Firmain, Clos Jean Moulin, Hameau des Capucines, Clos Florentine, Rue de Chartres, rue de la Cité, Rue de Longsault, Rue des Champs Brizards, Rue des Jannetières, Rue du Clos Paty)

Les Frichalliers - Rougerons

Vendredi 25 septembre 2026 à 20h00
(Place des Acloutis, Rue Fontaine Bouillant, Rue de la Messe, Rue des Frichalliers, Rue des Gâtelles, Rue des Grands Buissons, Rue des Pressoirs, Rue des Rougerons, Rue du Bois Musquet)

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur la vie de votre quartier, de partager vos idées, de faire part de vos préoccupations et de découvrir les projets menés par la commune.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Plan Canicule : adoptons les bons réflexes !

En période de forte chaleur, pensez à boire régulièrement, vous rafraîchir, fermer volets et fenêtres en journée et éviter les sorties aux heures les plus chaudes.

N'oubliez pas de prendre des nouvelles de vos proches, voisins ou personnes isolées.

Vous êtes âgé, en situation de handicap ou isolé ? Inscrivez-vous sur le registre communal afin de bénéficier d'un suivi en cas de canicule.

Renseignements et inscriptions auprès du
CCAS de Champhol :

☎ 02 37 21 81 64

✉ ccas@villedechamphol.fr

Pour vous inscrire, merci de communiquer les informations suivantes :

- Nom, Prénom
- Adresse
- Numéro de téléphone

PRÉVENTION

VOUS PARTEZ EN VACANCES ?



PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE !

Avec l'**Opération Tranquillité Vacances** : les forces de l'ordre surveillent votre logement pendant votre absence.

Démarche à effectuer auprès de la Police municipale, de la Gendarmerie ou de la mairie. **SCANNEZ-MOI !**

En ligne



Site internet



Feux de jardin Un geste interdit et risqué

Le brûlage des déchets verts (tontes, feuilles, branchages...) est interdit toute l'année pour les particuliers. Il présente des risques d'incendie et une pollution nocive pour la santé et l'environnement.

Pour entretenir votre jardin, privilégiez le compostage, le paillage, le broyage ou le dépôt en déchèterie.

Le non-respect de cette règle peut entraîner une amende jusqu'à 450 €.

Ensemble, adoptons les bons gestes pour préserver notre environnement.



LE SAVIEZ-VOUS ? LES RÈGLES D'UTILISATION DES BARBECUES



AUTORISÉ DANS VOTRE JARDIN, COUR OU TERRASSE.

- ✓ Respectez les règles de sécurité.
- ✓ Limitez les fumées pour le voisinage.
- ✓ Consultez le règlement de copropriété si vous vivez en immeuble.



INTERDIT SAUF DANS LES ESPACES SPÉCIALEMENT AUTORISÉS.



POUR VOTRE SÉCURITÉ

- GARDEZ DE L'EAU À PROXIMITÉ.
- NE LAISSEZ JAMAIS LE FEU SANS SURVEILLANCE.
- ÉTEIGNEZ COMPLÈTEMENT LES BRAISES APRÈS UTILISATION.



ATTENTION

LE NON-RESPECT
DE CES RÈGLES
PEUT ENTRAÎNER
DES SANCTIONS.



ENSEMBLE, RESPECTONS LES RÈGLES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !

VOIRIE



L'éclairage public à Champhol se modernise !

De juillet à mi-septembre, 250 points lumineux seront remplacés par des LED plus économes. À l'issue des travaux, 68 % de l'éclairage public de la commune sera équipé en LED.

Dans les zones concernées, l'intensité lumineuse est réduite de 80 % entre minuit et 5 h pour économiser l'énergie tout en garantissant la sécurité.

Stationnement sur les trottoirs : pensons à tous !

Se garer sur les trottoirs, même par habitude, **gêne le passage des piétons, surtout les plus fragiles** : personnes à mobilité réduite, fauteuils roulants, jeunes enfants, parents avec poussettes ou personnes âgées.

En dessous d'un **passage libre d'au moins 90 cm**, les usagers avec un fauteuil, une poussette, etc... sont obligés de descendre sur la chaussée en s'exposant directement au trafic. Le respect des trottoirs est donc **un enjeu de sécurité publique** et pas seulement une question de réglementation.

Les contrôles seront renforcés dans les secteurs les plus sensibles. En cas de gêne avérée ou de danger pour les usagers, des verbalisations pourront être effectuées conformément au Code de la route.

Ensemble, préservons l'accessibilité et la sécurité de nos trottoirs.

INFO TRAVAUX



- du 22 juin au 26 juin : aménagement de la sortie du SDIS (casernes des pompiers), rue du médecin Général Beyne** (marquages au sol et installation de panneaux)
- du 22 juin au 1^{er} août : Fermeture de nuits de la RD 6 en direction de St Prest au niveau du passage à niveau** (21H30 à 5H00 ou 23H à 7H30 selon les nuits)
- du 13 au 17 juillet : Pose de bordures sur le Pont rue de Chartres** pour créer un rétrécissement définitif de chaussée.